



## Une nécessaire mise au marché

Depuis 12 ans déjà, l'AQDER maintenait son partenariat avec l'Industrielle Alliance tant pour l'assurance vie que pour l'assurance santé complémentaire, voyage et annulation de voyage. Je dis partenariat car notre police 28000 est en rétention. Cela signifie que l'AQDER en est le preneur mais la fait administrer par l'assureur.

Nous n'attendions pas faire des gains considérables mais, comme administrateurs, il fallait s'assurer, après 12 ans, que nous obtenions toujours les meilleures conditions pour nos membres.

Dans un premier temps, nous avons invité 5 assureurs à nous faire une offre sur les aspects financiers du régime : les taux des protections, les frais d'administration et les garanties en termes de durée. Les Services financiers Desjardins, la SSQ, La Capitale et l'Industrielle Alliance ont répondu à notre demande.

Notre conseiller en assurances, Gil Beaulieu, et l'équipe d'AGA ont construit des outils pour que nous puissions comparer toutes les offres en

parallèle. Certaines étaient très avantageuses sur les taux mais médiocres sur les frais ou sur la durée de la garantie sur les frais et les taux. L'équipe du comité des assurances, sous la gouverne de Gaston Bouchard, notre responsable des assurances, a recommandé au conseil d'administration de ne poursuivre qu'avec 2 assureurs seulement : Desjardins et IA.

La seconde partie portait sur les aspects non financiers comme les ressources impliquées à notre dossier, le service à la clientèle, le paiement des prestations et les engagements quant au partenariat. C'est le 31 août que le comité des assurances a reçu la présentation des 2 assureurs. Après analyse et discussion, le comité a recommandé de poursuivre avec Industrielle Alliance.

Nos gains portent sur 3 aspects : une réduction d'environ 20% des frais d'administration, un engagement de partenariat avec les responsables de l'AQDER et une promesse de participation à la formation des représentants en assurances.

Vous constaterez donc, dès janvier prochain, une réduction des taux en assurance santé, voyage et annulation de voyage. En assurance vie, la situation est différente puisque nous changeons la structure même de la couverture.



**Laurent Aubin**  
Président



## Notre régime d'assurance vie

Au cours de l'automne dernier, nous vous avons annoncé que notre régime d'assurance vie devait subir des modifications qui seraient effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Lors de nos communications et de l'envoi préliminaire d'une lettre aux membres étant détenteurs d'assurance vie, nous vous avons expliqué la problématique de notre structure tarifaire et la solution pour assurer la pérennité de notre régime d'assurance vie.

Les participants au régime d'assurance vie recevront au cours des prochains jours un document de la plus haute importance. Ce dossier contient :

- ▪ Des explications sur le nouveau régime d'assurance vie ;
- ▪ Le tableau des primes au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- ▪ Les données sur les montants actuels de leurs protections ;
- ▪ Le formulaire à remplir s'ils souhaitent conserver le même montant d'assurance ou s'ils veulent y apporter des modifications.

Pour vous faciliter la tâche, un simulateur des coûts est disponible sur le site internet de l'AQDER (le lien est le suivant : <http://www.aqder.ca/simulateur-de-couts-en-assurance-2021>).

De plus, vous avez les coordonnées de votre représentant local en assurances qui peut vous accompagner et vous guider dans ce processus.

**Il est très important de remplir le formulaire adéquat (vert pour votre accord sur les montants, jaune pour vos demandes de modification des montants) pour confirmer vos choix d'assurance vie et de le faire parvenir à l'AQDER pour le 4 novembre 2020 au plus tard.**



**Gaston Bouchard**  
Répondant des assurances de  
l'AQDER



## Recours contre la Loi 126 : notre dossier avance

Vous vous souviendrez que le gouvernement a décidé, par sa Loi 126, de priver les retraités du RRPE de l'indexation des pensions de retraite pour une période de 6 ans. L'AQDER s'est jointe à l'Inter-Org, un regroupement d'associations ayant pour but de contester cette loi inique. Nous savions que la démarche serait coûteuse et longue.

Au cours de l'été, un jugement dans une autre cause nous a permis un espoir certain. Dans le cadre de la contestation de la Loi 15 sur les régimes de retraite municipaux, le juge a statué qu'on ne pouvait priver les retraités de l'indexation de leur rente puisqu'ils n'avaient pas participé à la négociation. C'est également notre cas face à la Loi 126. Puisque le jugement a été porté en appel, il faudra plusieurs mois encore pour confirmer ce jugement.

Nous avons toutefois de bonnes nouvelles concernant notre demande d'autorisation de recours. Voici le compte rendu du porte-parole de l'Inter-Org, M. René Allard :

*Lors de la conférence de gestion, qui s'est tenue hier le premier septembre, un échéancier a été établi relativement aux étapes procédurales devant mener à l'audience de notre cause devant l'honorable juge Thomas M. Davis.*

*Bonne nouvelle, notre demande d'autorisation d'exercer une action collective sera entendue par le juge Davis les 8 et 9 décembre prochain. Nos avocats lui ont fait part de leur demande afin que notre cause soit jugée dans les meilleurs délais possibles, étant donné l'âge de plusieurs des retraités concernés et les délais encourus depuis l'adoption de la loi 126.*

*Le procureur du Gouvernement du Québec, Me Michel Deom est aussi le procureur du gouvernement du Québec dans le procès relativement à la loi 15. Me Deom se dit particulièrement occupé ces temps-ci avec l'appel que viennent de loger les syndicats dans ce dossier.*

*Les délais sont un peu serrés et nos avocats sont toutefois confiants de pouvoir y répondre avec brio. Ils ont démontré ouverture et entière collaboration lors de cette conférence. Espérons que le procureur général du Québec respectera ses engagements.*

Il nous reste à espérer que le juge Davis rende rapidement sa décision.



**Laurent Aubin**  
Président



## Du nouveau pour votre régime d'assurance collective

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, des protections additionnelles ont été ajoutées et certaines garanties ont été bonifiées.

Consultez votre livret pour en savoir plus!

1877 422-6487



Fier  
partenaire  
de l'AQDER



Groupe financier

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

IA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités.

[ia.ca](http://ia.ca)

## L'AQDER et la Coalition

L'AQDER a reçu et accepté une invitation à se joindre à la Coalition pour la dignité des aînés composée des associations suivantes : AAR, AQRP, AREQ-CSQ, RIIRS.

Le but de ce regroupement est de faire connaître au gouvernement ses attentes face à la manière de traiter les aînés peu importe où ils demeurent : CHSLD, RPA, RA, à domicile.

Le comité technique de la Coalition est à définir sa position.

Voici celle de l'AQDER au sein de la Coalition :

### Préambule

L'AQDER s'oppose à la tenue d'une commission d'enquête publique portant sur les services aux aînés. Cela serait trop long, minimum 2 ans, et ceci permettrait au

gouvernement de ne pas bouger dans l'attente des conclusions.



## Recommandations :

- Que l'on passe à l'action avant toute commission d'enquête publique ou États généraux car le gouvernement a en main la presque totalité des solutions énoncées dans les nombreux mémoires et rapports produits depuis quelques années par différents organismes,
- Que l'on actualise les solutions déjà connues et qu'on passe immédiatement à l'action pour améliorer le système de soins dans les CHSLD, les RPA et les soins à domicile,
- Que l'on injecte les sommes nécessaires pour atteindre les objectifs,
- Que l'on porte une attention particulière lors du recrutement des personnes désirant travailler auprès des aînés : clientèle spéciale qui demande écoute, empathie, amour, délicatesse, compréhension, patience, respect, humour, etc.
- Que l'on améliore les conditions de travail du personnel travaillant dans ce domaine à l'aide de ratios qui permettraient de traiter le malade comme une personne et non comme un numéro,
- Que l'on offre le maximum d'heures au même endroit afin de favoriser la stabilité des équipes, d'éviter que du personnel travaille dans plus d'un centre et diminuer l'anxiété des bénéficiaires qui doivent rencontrer de nouvelles personnes à chaque semaine.
- Que l'on crée un organisme avec le pouvoir de défendre et d'intervenir au nom des aînés qui subissent des abus ou des injustices. En vieillissant, les aînés ont moins de capacité pour se défendre seuls par crainte ou par manque d'énergie ou de connaissances de leurs droits,
- Que l'on offre des chambres individuelles avec salle de bain à chaque bénéficiaire,
- Que l'on préconise le maintien à domicile, via les CLSC, en y injectant les sommes d'argent et le personnel nécessaires car financièrement cela est plus avantageux et, pour le malade, cela est plus humain de rester dans son milieu de vie,
- Que l'on garantisse aux aînés à domicile des soins personnalisés adaptés à leur condition, des services d'aide tels que l'entretien intérieur et extérieur, les repas, les rendez-vous etc.
- Que l'on dégage des médecins de leurs tâches en milieu hospitalier pour les diriger vers les soins à domicile,
- Que l'on accorde un pouvoir de décisions avec imputabilité à chaque responsable d'établissement,
- Que l'on adopte une politique de la dignité des aînés qui définirait les attentes en termes de revenus minimaux, de sécurité et de bien-être des personnes âgées.
- 



**Gisèle Daoust**  
Représentante du  
CA au comité de la  
vigilance  
économique : CVÉ

# Être accompagné où que vous soyez, quels que soient vos projets de retraite.

## La Caisse Desjardins de l'Éducation est faite pour vous

Le monde de l'éducation est un univers unique, avec des particularités bien à lui. **Patrimoine, fiscalité, vie à l'étranger...** la Caisse de l'Éducation propose des solutions concrètes et adaptées aux retraités de l'enseignement.

Autre avantage : le « conseiller en ligne », qui vous permet d'accéder à **votre conseiller attitré sans avoir à vous déplacer.**

Et bien sûr, dans l'éducation, la solidarité compte. En faisant affaire avec notre Caisse pour votre retraite c'est la **solidarité intergénérationnelle** de l'éducation que vous soutenez.

Vous souhaitez bénéficier de notre expertise ? Contactez-nous maintenant par courriel à l'adresse [cld@desjardins.com](mailto:cld@desjardins.com) ou par téléphone au 1-877-442-3382.



## Nouveau site internet à la saveur du jour

L'automne signifie la rentrée tant sur le plan scolaire que sur pleins d'autres plans. L'AQDER ne fait pas exception à la règle puisque notre Association nous offrira un nouveau site internet à la saveur du jour. J'entends par là un site plus accessible, encore plus centré sur les membres et répondant aux besoins de chacune des sections.

Notre webmestre, monsieur Philippe Lamy, s'est déjà mis à la tâche. Il a formé une équipe de travail en recrutant des bénévoles aussi enthousiastes et engagés que lui. En peu de temps, ce sont des pas de géant qui ont été franchis. En effet, le nouveau site sera prêt vers la mi-décembre.



Les sections seront parrainées par des membres de l'équipe webmestre afin de faciliter la migration vers le nouveau site. Notre webmestre a également préparé des capsules qui serviront de guides. Rien ne sera laissé au hasard pour assurer le succès de l'opération.

**Chaque section devra sauvegarder ses documents, ses photos, ses dossiers ... Tout ce qui existe sur l'ancien site sera écrasé. Il importe donc de faire diligence afin de ne rien perdre. On vous demande de procéder à la sauvegarde de vos fichiers d'ici la fin de novembre.**

Je veux enfin vous présenter l'équipe qui entoure notre webmestre :

- Francine Martin, section Outaouais
- Jean Rainville, section Laval

- Gilles Lemay, section Laurentides
- Louis Tremblay, section Saguenay-Lac Saint-Jean
- Jean-Louis René, directeur général
- Jean-Marc Proulx, responsable des communications



**Jean-Marc Proulx**  
Responsable des  
communications



Vous pourriez économiser  
**450 \$** en regroupant  
vos assurances

[lacapitale.com/AQDER](http://lacapitale.com/AQDER)

1 844 928-7307

LaCapitale 

Rédaction :	Les administrateurs et leurs mandatés
Correction :	Jean-Marc Proulx
	Isabelle Talon
Coordination :	Jean-Louis René, Directeur général
Édition :	Nancy Briand, adjointe administrative



Association québécoise

des directeurs et directrices

d'établissement d'enseignement retraités

**7855, boul. L.-H.-Lafontaine, bureau 100  
Anjou (Québec) H1K 4E4**